

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 5 janvier 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme ROLLIN

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme REVEL (représentée par Mme BERNARD)

Membre absent excusé : (1) Mme TOLLOT

Membre absent : (1) M. EL HASSOUNI

Date de convocation : 23 décembre 2008

Délibération n° : 2-2009

Objet : Admission de créances en non valeur – exercice 2008

Au vu des pièces présentées par le Trésorier Municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs :

⇒ Budget principal et budgets annexes :

- Résidence Abrioux	: 1 338,66 €
sous-total	: 1 338,66 €
- Foyer résidence Les Tulipes	: 7 062,29 €
- Foyer résidence Les Marguerites	: 440,32 €
TOTAL	: 8 841,27 €

Les membres du Conseil d'Administration décident d'admettre en non valeur les créances ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DAGL : 1
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

21 JAN. 2009



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE - 6 JAN. 2009